



2018
3
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MARS 2018

**OJ N°17 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE LARRESSORE- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET
DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

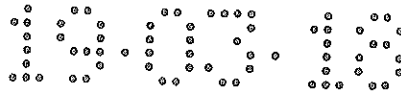
Date de la convocation : 2 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian, ALDACOURROU Michel, ALZURI Emmanuel, ANCHORDOQUY Jean-Michel, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude représenté par MAITIA Jean-Pierre, BARUCQ Guillaume, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc, BERCAITS Christian, BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone, BERRA Jean-Michel (à compter de l'OJ N°7), BERTHET André, BETBEDER Lucien, BIDART Jean-Paul, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise (jusqu'à l'OJ N°19), BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CASABONNE Bernard, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°7), DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DONAPETRY Jean-Michel, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGOYHEN Monique, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe, ELIZALDE Iker, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ERGUY Chantal, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René, ETCHETO Henri, ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger représenté par ITURBURRUA Jean-Paul, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°13), HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°14), HAYE Ghislaine, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IDIART Alphonse, IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRIGOYEN Jean-François, IRUMÉ Jacques, ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIGCOTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°7), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine représentée par DUHALDE Jean-Michel, LARRODE Jean-



Pascal, LASSERRE Marie, LATAILLADE Robert, LAUQUE Christine, LESPADE Daniel, LOUGAROT Bernard, (jusqu'à l'OJ N°20) LOUSTAUDAUDIN Jean-Jacques, MANDAGARAN Arnaud, MARTINDOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (jusqu'à l'OJ N°7), MIALOCQ Marie-José, MINONDO Raymond, MIRANDE Jean-Pierre représenté par ARLA Alain, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°3), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal, NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Michel (à compter de l'OJ N°8), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEYROUTAS Maitena, PICARD-FELICES Marie, PONS Yves, POYDESSUS Jean-Louis, PRAT Jean-Michel, PREBENDE Jean-Louis, SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse, SANBERRO Thierry, SECALOT Michel, SERVAIS Florence (jusqu'à l'OJ N°7), SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°7), TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Michel, VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

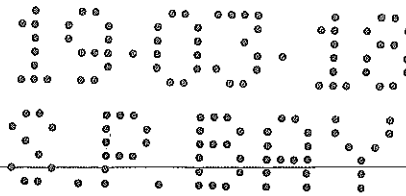
AGUERRE Barthélémy, ANGLADE Jean-François, ARROSSAGARAY Pierre, BARATE Jean-Michel, BICAIN Jean-Michel, BIDEGAIN Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, CARRIQUE Renée, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, DUBOIS Alain, ELGUE Martin, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Louis, ETCHEPARE Philippe, GALANT Jean-Michel, GARICOITZ Robert, GAVILAN Francis, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HACALA Germaine, HIRIART Michel, IBARLOZA Iñaki, INCHAUSPÉ Beñat, IRASTORZA Didier, IRIGARAY Bruno, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy, LAFITTE Pascal, LAPEYRADE Roger, LASSERRE-DAVID Florence, LEURGORRY Charles, LEIZAGOYEN Sylvie, LISSARDY Sandra, MILLET-BARBÉ Christian, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Gilbert, PEILLEN Jean-Marc, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves, UHART Michel, VEUNAC Jacques.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APECARENA Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude, BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BIDEGAIN Gérard à MANDAGARAN Arnaud, BRAU-BOIRIE Françoise à TARDITS Richard (à compter de l'OJ N°20), CARRIQUE Renée à ETCHEBERRY Jean-Jacques, DARRASSE Nicole à CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°8), DAVANT Allande à ETCHEBEST Michel, DUBOIS Alain à ANCHORDOQUY Jean-Michel, ERNAGA Michel à HARISPE Bertrand, ESPIAUBE Marie-José à DOYHENART Jean-Jacques, GAVILAN Francis à KEHRIG-COTTENÇON Chantal, GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, HACALA Germaine à DE CORAL Odile, IBARLOZA Iñaki à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, INCHAUSPÉ Beñat FIESCHI Pierre, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LAFITE Guy à VEUNAC Michel, LAFITTE Pascal à ARAMENDI Philippe, LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°8), LASSERRE-DAVID Florence à LASSERRE Marie, LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (à compter de l'OJ N°8), MILLET-BARBÉ Christian à LACASSAGNE Alain, MONDORGE Guy à PONS Yves (à compter de l'OJ N°4), OÇAFRAIN Gilbert à YBARGARAY Jean-Claude, POULOU Guy à IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, POYDESSUS Philippe à INCHAUSPE Henry, SAINT ESTEVEN Marc à HIRIGOYEN Roland, SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier (à compter de l'OJ N°8), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°8), UGALDE Yves à LAUQUE Christine, VEUNAC Jacques à BERTHET André.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur CARRICART Pierre

Modalités de vote : vote électronique



**OJ N°17 - AMENAGEMENT HABITAT.
PLANIFICATION ET SERVICE MUTUALISE ADS.
COMMUNE DE LARRESSORE- BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET
DU PLAN LOCAL D'URBANISME.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

La commune de Larressore a engagé, par délibération en date du 7 Août 2014, la révision générale du PLU. Elle a fixé par ailleurs les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Un débat s'est tenu le 12 décembre 2016 au sein du Conseil municipal de Larressore sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

La concertation est aujourd'hui achevée et il convient d'en tirer le bilan conformément aux dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme.

La délibération du Conseil municipal en date du 7 Août 2014 avait fixé les modalités de la concertation comme suit :

- publication d'articles dans la presse locale ;
- communication dans les bulletins municipaux ;
- mise à disposition en mairie d'éléments d'études tout au long de la réflexion engagée jusqu'à ce que le Conseil municipal arrête le projet de PLU ;
- information par voie d'affichage dans les quartiers du lancement de la procédure ;
- mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques ;
- organisation d'au moins une réunion publique avec la population.

Dans ce cadre, les mesures ci-après ont été prises :

- la constitution d'un dossier complété au fur et à mesure de la réalisation des études a permis de mettre à disposition du public, en mairie, la délibération du conseil municipal de lancement de la révision générale du PLU, le 09 Août 2014 ; la délibération du Conseil Municipal décidant la modification du Plan Local d'Urbanisme du 13 avril 2015, le 15 avril 2015; la délibération de l'approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme du 05 octobre 2015 avec plans et documents réglementaires le 8 octobre 2015 ; les documents du Projet provisoire d'Aménagement et de Développement Durable, le 1^{er} décembre 2016 ; la présentation du diagnostic et orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le 06 décembre 2016 ; le document finalisé Diagnostic et orientations du PADD présenté en réunion publique et débattu par le Conseil municipal, le 15 décembre 2016 ; la délibération du Conseil municipal de Larressore du 02 mars 2017 pour accord de la commune à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de poursuivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, le 5 mars 2017; les plans de zonage et de réglementation, le 28 novembre 2017 ; le nouveau plan de zonage tenant compte des remarques des personnes publiques associées, le 16 janvier 2018.
- de même, un registre destiné à recueillir les observations a été mis à disposition du public en mairie durant la durée des études ;
- le site internet a été agrémenté d'articles relatant l'avancée de l'étude et des documents d'études, notamment sur le PADD et sur les deux réunions publiques ;
- une information actualisée faisant état de l'avancée du projet de PLU a été portée dans la presse locale (compte rendu des délibérations du conseil municipal dans le journal Sud-Ouest), dans les bulletins d'information municipale en août 2014, janvier 2015, janvier 2016 et janvier 2017 ;
- deux réunions publiques ont été organisées à la salle polyvalente de Larressore :



- le 6 décembre 2016 afin de présenter le diagnostic de la commune, les enjeux en découlant et les grandes orientations du PADD ; celle-ci a été annoncée, par voie d'affichage en mairie et dans différents lieux le 21 novembre 2016 : Boulangerie, Bar-Restaurant, Multiservices Vival, Salle communale multi activités, Maison Pour Tous, et dans les différents quartiers (Basseboure – Erretangla - Inthalatzia – Loketa – Legarria – Plaza). Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune de Larressore ;

- le 5 décembre 2017 afin de présenter les documents règlementaires (zonage, OAP et règlement) ; celle-ci a été annoncée, par voie d'affichage en mairie et dans différents lieux le 27 novembre 2017 : Boulangerie, Bar-Restaurant, Multiservices Vival, Salle communale multi activités, Maison Pour Tous, et dans les différents quartiers (Basseboure – Erretangla - Inthalatzia – Loketa – Legarria – Plaza). Cette information a également été relayée sur le site internet de la commune de Larressore, ainsi que par l'insertion d'un encart dans la presse (Sud-Ouest en date du 25 novembre 2017) et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

- l'équipe municipale s'est tenue à la disposition du public pour recueillir les observations des habitants et de toute autre personne concernée.

Il apparaît que :

- 28 observations ont été consignées dans le registre ;
- 1 courrier a été reçu en mairie demandant la mise en constructibilité d'un terrain ;
- environ 18 personnes étaient présentes à la réunion publique du 6 décembre 2016 ; des questions ont porté sur le maintien des zones constructibles et les annexes et piscines en dehors du bourg.
- environ 30 personnes étaient présentes à la réunion publique du 5 décembre 2017 ; des questions ont porté sur la constructibilité en zones Nh et A et la relation CAPB/Commune dans le cadre des procédures de planification.
- les élus se sont tenus à la disposition du public durant l'étude afin de répondre aux différentes questions et ont reçu les porteurs de projets. Monsieur le Maire et son adjoint à l'urbanisme ont reçu environ 36 personnes ayant sollicité un entretien à cet effet.

La concertation s'est donc déroulée conformément à la délibération initiale et le public a été en mesure d'émettre ses observations sur le projet de PLU.

Par ailleurs, la partie règlementaire du code de l'urbanisme régissant le règlement du PLU a subi une recodification au 1^{er} janvier 2016. Les PLU dont l'élaboration a été lancée avant le 31 décembre 2015 peuvent utiliser, au choix, la version au 31 décembre 2015 ou la version en vigueur actuellement (Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie règlementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme, article 12, VI).

Le conseil communautaire peut décider, par une délibération expresse qui intervient au plus tard, lorsque le projet est arrêté, que sera applicable au document l'ensemble des articles R151-1 à R151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Vu les articles L 153-31 et suivants, du code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Larressore en date du 07 Août 2014 prescrivant la révision générale du PLU de la commune et définissant les modalités de concertation ;

Vu le débat sur le PADD au sein du Conseil municipal en date du 12 décembre 2016 ;



Vu la délibération du Conseil municipal de Larressore en date du 2 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision générale du PLU conformément à l'article L153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 08 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 février 2018 donnant un avis favorable à l'arrêt du projet de PLU ;

Vu le bilan de la concertation tel qu'établi dans le présent rapport ;

Vu le projet de PLU et notamment le rapport de présentation, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement, les documents graphiques, les annexes ;

Considérant qu'il est apparu opportun de pouvoir utiliser le contenu modernisé du PLU en application des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que ce projet de PLU est prêt à être arrêté et transmis pour avis aux personnes publiques associées à la procédure et aux organismes à consulter ;

Après en avoir délibéré, et au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communautaire :

- de clôturer la procédure de concertation relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Larressore, conformément à la délibération du Conseil municipal du 7 août 2014 et d'en arrêter le bilan ;
- d'arrêter le projet de PLU de la commune de Larressore tel qu'il est annexé à la présente délibération et auquel sont applicables l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

La présente délibération et le projet de PLU arrêté seront soumis pour avis aux personnes publiques associées prévues aux articles L132-7, L132-9, L153-16, L153-17, et R153-6 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque durant un mois.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour : 200 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 2

Non votants : 3

Abstention : 206 PICARD-FELICES Marie

Ne prend pas part au vote : 164 LACASSAGNE Alain , 173 LARRAMENDY Jules



Non votants : 004 ALCUGARAT Christian, 085 ECHIEVERIA Andrée, 181 LESPAGE Daniel

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Xavier ASPORD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le **19 MARS 2018**
Publié le **19 MARS 2018**